

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 6 (1865), p. 165-166

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1865\\_\\_6\\_\\_165\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1865__6__165_0)

© Société de statistique de Paris, 1865, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



### I.

#### *Procès-verbal de la séance du 6 mai 1865.*

Le 6 mai 1865, la Société s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Boudin envoie sa démission de membre de la Société, démission motivée par le mauvais état de sa santé et l'impossibilité matérielle où il se trouve de continuer son concours aux travaux de ses collègues.

M. le président : Je crois être l'interprète de la Société en exprimant le vif regret que nous causent à tous, non pas seulement la retraite de notre savant et si laborieux collègue, mais surtout et avant tout les causes de cette retraite. Je fais, au nom de la Société, les vœux les plus sincères pour que la santé de M. le docteur Boudin se rétablisse le plus promptement possible et qu'il nous soit donné de le revoir un jour parmi nous.

En attendant, je proposerai à la Société de reconnaître les services que ce savant lui a rendus, en lui décernant le titre de membre honoraire. C'est le plus haut témoignage d'estime qu'elle puisse lui donner. (Applaudissements.)

La proposition de M. le président est mise aux voix et votée avec acclamations.

M. le secrétaire donne lecture d'une demande d'admission au sein de la Société, à titre de membre titulaire, de M. le docteur Joseph de Martin fils, médecin à Narbonne. A l'appui de cette candidature, M. le secrétaire met sous les yeux de la Société plusieurs publications scientifiques de M. de Martin, et notamment une étude très-étendue sur les conditions climatérique et hygiénique de la ville de Narbonne.

Conformément à son règlement, la Société ajourne à sa prochaine séance son vote sur la demande de M. de Martin.

M. le secrétaire donne lecture, au nom de M. l'abbé Cesare Contini, membre titulaire de la Société, d'un mémoire sur *l'infanticide en Angleterre*.

M. Millot : Ce mémoire est plein d'intérêt ; il contient des faits nombreux, bien choisis, habilement analysés. Mais il me paraît susceptible d'une critique assez sérieuse ; c'est que, sous le prétexte de constater le mouvement, rapidement progressif, j'en conviens, des infanticides en Angleterre, il recherche, il énumère, avec un soin peut-être trop méticuleux, tous les faits d'immoralité à la charge des classes inférieures de la société anglaise. En réalité, c'est un réquisitoire très-complet, très-ingénieux et souvent, je le reconnais, assez concluant, contre ces classes.

Il en résulte que l'infanticide n'est pour l'auteur qu'un cadre dans lequel il fait entrer un assez grand nombre d'observations qui ne se relient pas étroitement à l'étude principale. Cette critique emprunte une certaine gravité du double fait que l'auteur est prêtre catholique et qu'il écrit sur un pays protestant.

*M. Legoyt* : Il est incontestable que l'auteur rattache à son sujet un certain nombre de données qui semblent tout d'abord ne pas s'y lier intimement. Mais une lecture attentive de son mémoire montrera qu'en réalité non-seulement il n'a jamais sacrifié l'accessoire au principal, mais encore qu'il a dû, pour arriver à la démonstration satisfaisante de sa thèse, faire une étude complète de la moralité des classes ouvrières en Angleterre.

La séance est levée à la suite de cette discussion.

---